

Dans ce numéro :

**Information importante
concernant la protection de
nos lacs et de nouveaux
règlements municipaux.**

LE BOTTIN MUNICIPAL

Écocentre	132, chemin du Lac-Brébeuf Ouvert le samedi et dimanche de 8 h à 16 h 30
La Fabrique Saint-Félix Jeannot Claveau, administrateur Martin Côté (location de salles)	Une célébration a lieu tous les dimanches à 9 h 418 544-1093 418 718-0605 bureau ouvert le lundi de 13 h 30 à 15 h 30
Bureau de poste	Lundi au vendredi de 9 h à 12 h / 13 h à 15 h 30 418 544-1653
FADOQ Thérèse Fortin, présidente Lise Tremblay (location de la salle)	418 306-5728 418 544-9262
Bénévoles de Saint-Félix-d'Otis Jean-Marie Claveau, président	418 544-6458 418 944-8629
Bibliothèque municipale	Les mercredis de 14 h à 18 h 418 544-5543 poste 2206 Page FB : Bibliothèque de St-Félix-d'Otis
Comité des loisirs Martin Côté, président	418 718-0605
Chalet des loisirs Inscription au Gym d'entraînement	418 544-5543 poste 2208
Cercle des fermières Nathalie Simard, présidente	418 812-4406
Friperie	Située au 445, rue Principale (sous-sol de l'église) Ouverte les jeudis de 18 h à 20 h
Comité de développement Kathie Gobeil, présidente	https://st-felix-dotis.qc.ca/comite-de-developpement/ 418 818-8471
Comité Havre aux ramilles Sara-Claude Lépine, coordonnatrice	418 540-0221
Sûreté du Québec (plainte ou demande d'assistance)	310-4141 ou *4141 à partir d'un cellulaire sfo@surete.qc.ca pour rejoindre le policier parrain

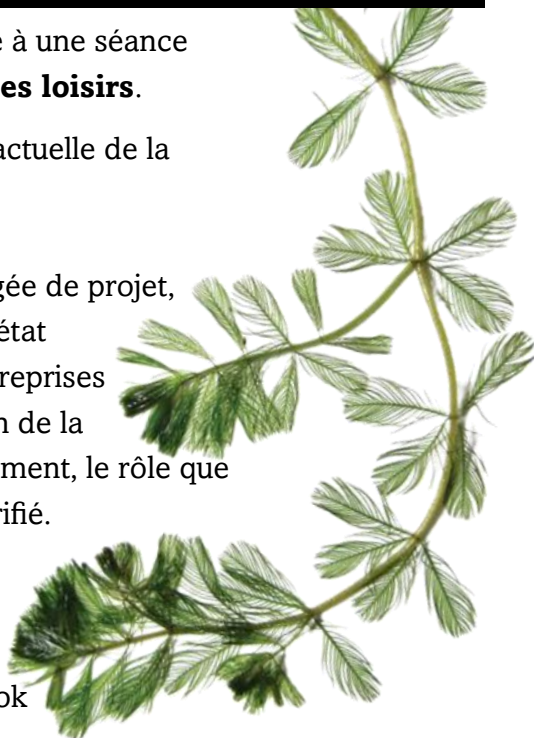
SÉANCE D'INFORMATION POUR LA POPULATION SUR LA MYRIOPHYLLE À ÉPIS AU LAC OTIS

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis vous invite à une séance d'information **le 27 mai à 18 h 30 au chalet des loisirs**.

Venez en apprendre davantage sur la situation actuelle de la myriophylle à épis dans le lac Otis.

Au programme, Mme Charlotte Bergeron, chargée de projet, présentera les particularités de cette plante et l'état de situation actuelle du lac Otis. Les actions entreprises pour protéger notre lac ainsi que le plan d'action de la municipalité seront également présentés. Finalement, le rôle que chaque citoyen et citoyenne peut jouer sera clarifié.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer, au plaisir de vous y rencontrer! La rencontre sera également webdiffusée sur la page Facebook de la municipalité.



AVIS IMPORTANTS POUR LA POPULATION



Le sentier QUAD sera fermé temporairement pendant la période de dégel afin d'éviter les bris.



La rampe de mise à l'eau de la halte routière sera fermée jusqu'à la mise en fonction du lave-bateau. La municipalité demande également la collaboration des citoyens riverains afin d'éviter la mise à l'eau d'embarcations de l'extérieur à partir de leur terrain privé, et ce, afin de prévenir l'apport d'espèces envahissantes dans nos lacs.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT 339-2025

Le règlement numéro 339-2025 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a été adopté le 3 mars 2025. Il vise la **renaturalisation des rives dégradées, décapées ou artificielles pour protéger l'environnement aquatique**.

- **Objectif du règlement** : Le règlement a pour but la renaturalisation des rives sur le territoire de la municipalité.
- **Champ d'application** : Il s'applique à tout terrain en bordure d'un cours d'eau dans la municipalité.
- **Obligations de restauration** : Les rives dégradées doivent être restaurées sur une profondeur minimale de trois à cinq mètres selon la pente.
- **Normes d'aménagement** : L'aménagement d'ouvertures d'accès ou de fenêtres vertes doit respecter des normes spécifiques pour préserver la végétation.
- **Interdictions** : Il est interdit de couper ou tondre la pelouse sur une bande de trois mètres à partir de la ligne des hautes eaux et d'utiliser des engrais.



PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le **lundi, 2 juin 2025** à 19 h au chalet des loisirs. La séance sera également diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité.

La date de tombée du prochain numéro de l'Otissien est le **vendredi, 6 juin à 12 h**.

RÈGLEMENT SUR LES ROULOTTES DE VILLÉGIATURE

Les roulottes de villégiature sont :

- permises sur les terrains de camping;
- interdites dans les zones de villégiature (V) identifiées au plan de zonage.

Conditions d'utilisation dans les autres zones comme forestières et agroforestières :

Nombre : Une seule roulotte est autorisée par terrain.

Superficie minimale du terrain : 4 000 m².

Distances minimales :

- o 5 mètres de la ligne de rue.
- o 1 mètre de toute autre ligne de propriété.

Respect de l'environnement :

- o Aucune contamination de l'environnement.
- o Les eaux usées doivent être traitées correctement, donc obligation d'avoir une fosse septique indépendante.

Permis requis :

Un permis d'usage temporaire est nécessaire.

- o Validité maximale : 6 mois
- o Coût : 20,00 \$



Distribution d'arbres

Distribution du compost 2025

Directives



24 et 25 mai

01

ADRESSE ET HORAIRE

132 chemin du Lac-Brébeuf, Saint-Félix-d'Otis, G0V 1M0
Samedi et dimanche de 8 h à 16 h 30

02

QUANTITÉ DE 100 LITRES PAR ADRESSE CIVIQUE

C'est l'équivalent de 5 chaudières de 5 gallons.

03

APPORTEZ VOTRE PELLE ET VOS CONTENANTS

Tout type de contenant est accepté. Utilisez ce que vous avez à la maison!

04

VOUS NE POUVEZ PAS RÉCUPÉRER DU COMPOST POUR PLUS D'UNE ADRESSE CIVIQUE À LA FOIS

Pour des raisons de logistique et afin de permettre à tout le monde d'avoir une part égale de compost.



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 272-2015 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 2 juin 2025, sur la demande de dérogation mineure concernant le 155, sentier Barbeau.

La nature de cette dérogation vise à régulariser l'implantation des bâtiments complémentaires existants dans le prolongement des cours latérales dans une zone qui n'est pas à dominance riveraine.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Ce 6 mai 2025,

Hélène Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière

L'Otissien, mai 2025

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 272-2015 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 2 juin 2025, sur la demande de dérogation mineure concernant le lot 6 222 477 dans le sentier Barbeau.

La nature de cette dérogation mineure vise à permettre à des bâtiments complémentaires déjà existants de demeurer dans la cour avant, dans une zone à dominance agro-forestière.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Ce 6 mai 2025

Hélène Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière

L'Otissien, mai 2025

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 272-2015 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 2 juin 2025, sur la demande de dérogation mineure concernant le lot 6 014 173 sur la rue Principale.

Cette dérogation mineure permet la construction d'un abri de 129,6 mètres carrés, alors que l'article 2.9 du règlement de zonage prévoit une superficie maximale de 125 mètres carrés.

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Ce 6 mai 202

Hélène Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière

L'Otissien, mai 2025

DES NOUVELLES DE NOTRE ÉGLISE

Location de la salle de l'église pour un événement

Il est possible de réserver la grande salle de l'église pour célébrer divers événements privés : réception à la suite d'un mariage, d'un baptême, de funérailles ou de messe anniversaire, conférence, forum, tournois intérieurs et autres. La salle peut convenir pour des groupes de 50 à 500 personnes.

Pour de plus amples informations, s'adresser au marguillier responsable **Martin Côté** au **418 718-0605**.



Horaire des célébrations pour les semaines à venir

18 mai : célébration de la parole

25 mai : messe à l'intention de M. Raymond James de la part de sa soeur Ghislaine.

1 juin : **Il n'y aura pas de célébration.**

Vous êtes invités à la messe pour le 25e anniversaire d'ordination de l'abbé Azarias Fortin à 11 h à l'église de Petit-Saguenay.

8 juin : célébration de la parole

PARTIE DE SUCRE DU 27 AVRIL

UNE BELLE PARTICIPATION MALGRÉ LA TEMPÉRATURE MAUSSADE...
LE COMITÉ DES LOISIRS REMERCIE TOUS LES PARTICIPANTS!



SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Le 1^{er} mai dernier a eu lieu la soirée de reconnaissance des bénévoles de la municipalité. Ce sont plus d'une centaine de personnes qui ont été invitées pour souligner leur implication bénévole dans la communauté!

Comme l'a exprimé monsieur le maire Pierre Deslauriers, « si une municipalité est un arbre, le bénévolat est tout ce qui le complète : les fleurs autour de son parterre, les feuilles qui changent de couleurs selon les saisons, les oiseaux qui s'y abritent... Ainsi, le bénévolat est ce qui rend une communauté colorée, dynamique, et réellement vivante. »

Encore une fois, merci à toutes les personnes qui donnent généreusement de leur temps pour le bien-être collectif!



L'Otissien, mai 2025



Vous avez à la maison des jeux et des casse-têtes qui ne servent plus à vos enfants et souhaitez leur donner une deuxième vie? Vous pouvez les donner au service et garde et terrain de jeux estival, les enfants âgés entre 5 et 12 ans qui les fréquentent seront heureux de les utiliser!

Points de dépôt : bureau municipal, chute à livres de la bibliothèque ou directement au service de garde. Merci à l'avance!

INSCRIPTION POUR LE CAMP DE JOUR

Les inscriptions pour le camp de jour 2025 sont lancées!

Consultez la page <https://st-felix-dotis.qc.ca/inscription-campdejour2025> pour le lien d'inscription et pour consulter le guide du parent.



La friperie est située au 445, rue Principale à Saint-Félix-d'Otis (sous-sol de l'église).

Nouvel horaire de la friperie à partir du 8 mai 2025. Suivez-nous sur le site facebook de la friperie (<https://www.facebook.com/groups/691939662469265>) pour des ouvertures spontanées.

Ouverte les jeudis de 18 h à 19 h 30

Ouverte le dimanche 15 juin de 10 h à 12 h

IMPORTANT POUR LES DONS : Nous prenons seulement les vêtements pour femmes, hommes et enfants. Bien fermer vos sacs avant de les déposer dans notre conteneur.

L'équipe de bénévoles est tellement fière de notre friperie qui ne cesse de croître et se renouveler.

L'Otissien, mai 2025



VENTE DE PLANTS

Dimanche le 1er juin de 11h à 14h

À la Ferme Les Paysans du fjord de St-Félix-d'Otis



Légumes - Fleurs - Fines-herbes
Cantine et terrasse ouverte!

Prêts à planter!

📍 385, vieux chemin, St-Félix-d'Otis

☎ 581-398-1944

COLLECTIF DE L'EAU



Le Collectif de l'eau invite la population à la **journée de lancement de ses activités le 14 juin prochain de 12 h à 16 h**. Activités familiales, prix de présence, kiosques informatifs et autres surprises sont prévues lors de cette journée qui se tiendra sur le terrain du Chalet des loisirs.

L'Otissien, mai 2025

NOUVEAU C.A. DE LA FADOQ

À la suite de la dernière assemblée générale annuelle de la FADOQ, une équipe dynamique et dévouée a été élue à la tête de l'organisme. De gauche à droite sur la photo : Camil Gravel, vice-président; Thérèse Fortin, présidente; Lise Tremblay, directrice; Jacinthe Godmer, directrice et Andrée Bergeron, secrétaire-trésorière.



Bibliothèque municipale
de Saint-Félix-d'Otis

Horaires d'ouverture pour mai
Tous les mercredis de 14 h à 18 h
L'abonnement est gratuit!



L'AGIR vous invite à découvrir son tout nouveau site Web :

agirbassaguenay.com

Vous aimerez vous y référer pour découvrir les événements à venir, consulter le bottin des ressources pour la famille et y découvrir une foule d'information pertinente en lien avec la réussite éducative des jeunes du Bas-Saguenay.

Un site à ajouter à vos favoris!

CALENDRIER D'ACTIVITÉS ESTIVALES DU HAVRE-AUX-RAMILLES

26 ET 28 MAI

CORVÉE DE DÉSHÉRBAGE ET POSE DE
 PAILLIS

9H À 15H

25 JUIN

PLANTATION, PAILLIS ET RÉCOLTE DE
 CAMERISES

9H À 12H

16 JUILLET

REMIS AU 23 JUILLET EN
 CAS DE PLUIE

CORVÉE DE DÉSHÉRBAGE 13H À 16H

ACTIVITÉ DE LANCEMENT 17H À 19H

- ★ TOURNÉE DES AMÉNAGEMENTS
- ★ HOT-DOGS ET COLLATIONS
- ★ JAM DE MUSIQUE TRADITIONNELLE !

JOINS-TOI À NOUS!

392 rue Principale
 Saint-Félix-d'Otis

